

Compte-rendu succinct relatif à la séance ordinaire
du conseil municipal en date du 23 mai 2006.

Serv : D.G.S./AP/PN

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

POINT 1 – Installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire installe M. MITTELBERGER Gérard, suivant de la liste « Ensemble vivons notre Ville », dans ses fonctions de conseiller municipal.

POINT 2 – Personnel communal – demande d'autorisation de travail à temps partiel par autorisation

Le conseil municipal autorise un technicien supérieur à effectuer son travail à temps partiel par autorisation à hauteur de 31/35^e à compter du mois de juillet prochain.

URBANISME

POINT 3 – Achat de matériels pour la voirie

Le conseil municipal décide l'acquisition de divers matériels pour les services de la voirie, à savoir : un compresseur + accessoires, deux débroussailleuses et une tronçonneuse.

POINT 4 – Mise aux normes électriques de la morgue

Le conseil municipal décide de confier les travaux de mise aux normes électriques de la morgue à l'entreprise SOVEC pour un montant de 13627,59€ TTC.

POINT 5 – Avenant au contrat d'exploitation ELYO

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer deux avenants au contrat d'exploitation des chaufferies avec la société ELYO.

POINT 6 – Jalonnement Musée de la Mine

Le conseil municipal décide de participer financièrement à la mise en place du jalonnement du Musée de la Mine.

POINT 7 – Aménagement des abords de l’Espace La Concorde

Le conseil municipal décide la réalisation de divers aménagements aux abords de l’Espace la Concorde.

POINT 8 – E.P.F.L. – demande de partenariat

Le conseil municipal décide de solliciter l’EPFL dans le cadre de la réflexion engagée sur le devenir de l’ensemble du site Saint Charles et Saint Joseph.

POINT 9 – Approbation de la révision du POS valant transformation en PLU

Le conseil municipal décide d’approuver les modifications du POS demandées par le Préfet de Région.

POINT 10 – Contrat de maintenance des cloches des églises

Le conseil municipal décide d’autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance modifié, des cloches des églises, avec la Société VOEGELE.

POINT 11 – Fleurissement et maisons fleuries

Le conseil municipal décide l’organisation du concours local des maisons fleuries pour l’année 2006.

POINT 12 – Délégation de signature

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute proposition dans le cadre du contrat Concertaux (contrat de gestion de la dette) contacté par la Communauté d’Agglomération.

Petite-Rosselle, le 29 mai 2006

Le Maire :